

1841-2006

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire
de la commune de Satigny

- 8 février 2006

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la proposition de la commune de Satigny du 10 novembre 2005;

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 8 décembre 2005;

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

ARRÊTE :

Il est donné le nom de :

Chemin de la Mère-Jeanne

à l'artère partant de la route de la Gare-de-Satigny, face aux Nos 58-68, finissant sans issue et qui desservira un nouveau lotissement.

Le terme "Mère-Jeanne" désigne un récipient d'une contenance étalonnée de deux litres, utilisé autrefois pour le service du vin dans les établissements publics.

Cette dénomination entrera en vigueur dès le début des travaux.

DATEU = 01.03.2008

Communiqué à :

DT	3 ex.
DF	1 ex.
DI	2 ex.
DCTI	3 ex.
CHA	1 ex.
OCP	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

Le chancelier d'Etat :



Direction Cantonale de la Mensuration Officielle

DT - DCMO
Quai du Rhône 12
case postale 36
1211 Genève 8

tél: 022.327.45.00
fax: 022.327.53.80
e-mail: vincent.galley@etat.ge.ch

Plan des adresses municipales

Commune: Satigny

Numérotation projetée au Chemin de la Mère-Jeanne

3 août 2006

Légende

-  Bâtiments projets
-  Bâtiments avant-projet
-  Adresses avant-projets

